

ACTIONS MISES EN PLACE À L'ENSAP BORDEAUX GRÂCE À LA **CVEC** EN 2023/2024

LA CVEC C'EST QUOI ?

La CVEC est la contribution de vie étudiante et de campus. La loi prévoit qu'elle soit collectée par les Crous.

D'un montant de **100€** en 2023/2024, on peut y être assujéti ou en être exonéré en fonction des cas.

Elle concerne les étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur en France.

OK, MAIS POUR QUOI FAIRE CONCRÈTEMENT ?

Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention »

(article L. 841-5 du code de l'éducation)

RÉPARTITION DU BUDGET

33.6%
POUR L'AIDE
AUX PROJETS
DES
ÉTUDIANTS

44%
POUR LA
MÉDECINE
PRÉVENTIVE

22.4%
POUR L'AIDE
SOCIALE DES
ÉTUDIANTS

L'AIDE AUX PROJETS

Une partie des fonds CVEC est destinée à soutenir les projets des étudiants dès lors qu'ils rentrent dans les domaines précités (social, culture, santé, sport, etc.). Il y a un appel à projets annuel et une commission qui se réunit 3 fois par an.

Elle est chargée d'analyser les dossiers (sur des critères validés en CFVE et en CA) et d'attribuer les montants d'aide aux projets. Les conditions d'éligibilité et le règlement de l'aide aux projets sont envoyés à tous les étudiants lors de l'appel à projets et sont accessibles de façon permanente sur le site internet de l'école.

4 projets retenus et financés

1/ ENTRAÎNEMENTS SPORTIFS HEBDOMADAIRES

PROJET PORTÉ PAR LE BUREAU DES SPORTS

► Montant attribué : **4 900 EUROS TTC**

► Réservation de gymnases pour permettre l'entraînement sportif de 80 à 100 étudiants le dimanche soir pour toute l'année.

2/ INITIATION VOILE

PROJET PORTÉ PAR L'ASSOCIATION ANEMO

► Montant attribué : **3 000 EUROS TTC**

► Proposer aux étudiants à coût réduit l'accès aux sports marins et sensibiliser à la beauté et à la richesse des paysages de la Région ainsi qu'à la fragilité de ses écosystèmes.

LA MÉDECINE PRÉVENTIVE

Le montant récolté est reversé à l'Espace Santé Étudiants et permet aux étudiants de profiter des services qui y sont dispensés.

« Vous avez besoin d'une écoute, d'un conseil, d'un suivi médical ?

L'Espace Santé Étudiants Bordeaux vous propose des consultations de santé sans aucune avance de frais (tiers payant intégral)

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

> par téléphone au **05.33.51.42.00**

> via **Doctolib**

3/ ARCHIPIADES

PROJET PORTÉ PAR LE BUREAU DES SPORTS

► Montant attribué : **3 543 EUROS TTC**

► Permettre à 168 étudiants de l'école de participer à cette compétition sportive nationale commune aux écoles d'architecture et de paysage de France.

4/ WEEK-END D'INTÉGRATION

PROJET PORTÉ PAR LE BUREAU DES ÉTUDIANTS

► Montant attribué : **5 000 EUROS TTC**

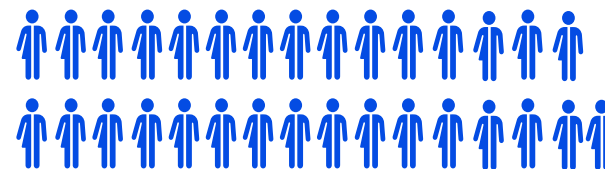
► Permettre aux primo-entrants d'apprendre à se connaître, d'échanger avec des étudiants des années supérieures dans un cadre extérieur à l'école, et d'établir des liens entre étudiants en architecture et en paysage.

L'AIDE SOCIALE

L'action sociale se décline principalement en l'attribution d'une aide financière destinée à pallier une situation difficile rencontrée par un étudiant. Elle est versée par l'établissement sur la base de critères proposés par la CVEC et votés par le CA.

Pour en bénéficier, l'étudiant doit justifier d'avoir au préalable déposé une demande d'aide au CROUS avec évaluation sociale par un.e assistant.e social.e.

31 étudiants et étudiantes
ont bénéficié
d'une aide financière



329€ d'aide moyenne